





## Déclaration liminaire au groupe de travail CTM/CNAS 1<sup>er</sup> octobre 2019

Madame la présidente,

Le groupe de travail du 1<sup>er</sup> octobre est consacré à la gouvernance des associations.

Les documents proposés évaluent divers scénarii pour finalement aboutir à la création d'une seule association par fusion des trois associations ALPAF, AGRAF, EPAF.

Surprise ? Non, c'était le scénario envisagé de longue date par le secrétariat général et auquel bien évidemment les auditeurs aboutissent.

Les auditeurs seraient-ils partis de la conclusion pour faire leur démonstration ? C'est à craindre.

Au CNAS du 4 juillet, les fédérations syndicales unanimement vous ont fait part dans leur déclaration liminaire de leur opposition à cette fusion. Aujourd'hui, les fédérations syndicales des Finances Solidaires, CGT et UNSA/CGC réaffirment leur opposition à cette fusion.

Elles rappellent que lors des discussions et des différents groupes de travail qui se sont tenus en 2005 et 2006 et qui ont précédé à l'autonomisation des associations, tous les scenarii envisagés par les auditeurs d'aujourd'hui avaient déjà été examinés conjointement par le Secrétariat Général et les Organisations Syndicales, sans nécessité de faire appel à un audit.

C'est ainsi que nous étions parvenus au seul scenario possible, qui avait fait consensus, à savoir trois associations avec conseils de surveillance et assemblées générales.

En 2007, lorsque le nouveau système s'est mis en place, il y avait de la part du Secrétariat Général une volonté de dialogue social et de transparence.

Aujourd'hui, la fusion ne présente aucun intérêt pour les agents : Elle réduit le dialogue social, la présence des organisations syndicales représentatives des personnels, le rôle des représentants des usagers.

Par ailleurs, les trois associations ont des champs d'action bien distincts et qui ne se recoupent pas

Alors quel intérêt y a t-il à les fusionner, sauf à ce que le Secrétariat Général veuille profiter de cette fusion pour procéder à des réductions de personnels et à diminuer les subventions qu'il verse, en mettant de plus main basse sur les retours de prêts dont disposera bientôt ALPAF?

Si la gouvernance des associations n'est pas optimale, la responsabilité en revient au Secrétariat Général et à certaines associations qui ne jouent pas toute la transparence souhaitée.

Si la notoriété des associations fait défaut, la responsabilité en revient également au Secrétariat Général qui a vidé toutes les délégations départementales d'action sociale de leurs prérogatives, éloignant ainsi les associations des agents alors que le réseau des délégations est un formidable relais de proximité qui est une richesse au Ministère.

## On peut s'interroger?

- Comment EPAF créée en 1956 a -t-elle pu faire partir des générations d'enfants en colonies, des dizaines de milliers d'agent en vacances sans notoriété ?
- Comment ALPAF créée en 1954 a t-elle pu loger tant d'agents dans ses logements réservés, comment peut-elle faire le plein chaque année de ses 850 places en foyers meublés, comment peut-elle octroyer autant de prêts et d'aides à la première installation sans notoriété ?
- Comment AGRAF créée en 1983 peut-elle fournir autant de prestations de restauration sans notoriété ?

Certes, les agents ne connaissent pas forcément le nom de leurs prestataires, mais ils leur font néanmoins appel. A BERCY par exemple beaucoup ignorent, tout en fréquentant les restaurants de Bercy, que c'est AGRAF qui fournit la restauration.

Pour tous ces motifs, nous refusons la fusion des associations, les raisons invoquées sur les dysfonctionnements et mises en avant relevant de la politique désastreuse adoptée par le secrétariat général ces dernières années.

Par ailleurs, comme le Secrétariat Général est responsable des deniers de l'État, comme il se plaît à nous le faire souvent remarquer, nous aimerions connaître le montant des dépenses se rapportant aux différents audits diligentés depuis 2017.